

## **RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS SUISSES, BI-NATIONAUX et MEMBRES de l'UNION EUROPEENNE.**

Le canton de Genève octroie tous les ans une compensation financière aux communes frontalières.

La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versée proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers **déclarés** sur la Commune.

Si vous êtes domicilié sur la Commune, que vous exercez une activité professionnelle **dans le canton de Genève**, et que vous êtes, **Suisse, Bi National ou membre de l'Union Européenne**, nous vous remercions de vous faire connaître auprès de la Mairie.

Pour cela, merci de remplir ce formulaire, que vous pourrez soit:

- nous faxer au 04.50.39.63.75
- nous transférer par mail à l'adresse suivante : [accueil@monnetier-mornex.fr](mailto:accueil@monnetier-mornex.fr)

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE :

NOM DE L'EMPLOYEUR :

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

N° SIMIC DE LA CARTE DE TRAVAIL :

N° REF CANTON :

DATE DE DELIVRANCE DE LA CARTE DE TRAVAIL :

DATE D'EXPIRATION DE LA CARTE DE TRAVAIL :

Nous vous remercions de votre collaboration.

Mairie de Monnetier-Mornex : 1722 route du Salève Tél : 04.50.39.60.12 - Fax : 04.50.39.63.75  
[accueil@monnetier-mornex.fr](mailto:accueil@monnetier-mornex.fr)

**RAPPEL IMPORTANT : LE RECENSEMENT N'A AUCUN IMPACT SUR VOTRE IMPOSITION.**